



Mission régionale d'autorité environnementale

**Bourgogne-Franche-Comté**

**Information sur l'absence d'avis de  
la Mission régionale d'autorité environnementale  
relatif au projet d'élaboration du PLU  
de la commune de Branches (89)**

n°BFC – 2018 – 1487

Par transmission du 22 janvier 2018, la commune de Branches (Yonne) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur son projet de plan local d'urbanisme, au titre des articles R.104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 22 avril 2018, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.